

(version du 01.02.2021)

1. Champ d'application

- 1.1 Ces conditions générales de vente/BHS-machines, installations - (ci-après désignées « Conditions Générales de Vente de BHS ») sont valables pour tous les contrats de vente de machines et d'installations conclus entre la société BHS CORRUGATED Maschinen- und Anlagenbau GmbH, Postfach 107, D-92729 Weiherhammer, Allemagne (ci-après « BHS CORRUGATED ») et le Donneur d'ordre (ci-après « le Client »).

Quand bien-même le Client, lors de la passation de commande, se référerait à ses propres conditions générales et non aux présentes Conditions Générales de Vente, telles qu'insérées dans l'offre BHS CORRUGATED, mais que l'applicabilité des présentes Conditions Générales de Vente aurait été réitérée lors de la confirmation de la commande, l'acceptation de la livraison reçue vaudrait acceptation définitive de l'intégration des présentes Conditions générales de Vente dans le contrat. Cette clause ne s'appliquerait pas si le Client s'opposait par écrit à l'intégration des présentes Conditions de Vente immédiatement après la réception de la première livraison partielle ou totale des produits, objet du contrat.

- 1.2 Pour les contrats futurs entre BHS CORRUGATED et le Client concernant la livraison de machines et ses accessoires, les Conditions Générales de Vente une fois acceptées seront applicables dans leur version en vigueur à ce moment-là, même sans nouvelle réitération explicite de l'accord du Client. BHS CORRUGATED est en droit d'actualiser à l'avenir les Conditions de Vente. Pour les contrats futurs entre BHS CORRUGATED et le Client concernant la livraison de machines et leurs accessoires les Conditions de Vente de BHS Corrugated applicables seront celles en vigueur au moment de la conclusion du contrat et telles qu'elles auront été arrêtées sur le site www.bhs-world.com et qui seront considérées comme la version définitive.

- 1.3 Les conditions contenues dans une confirmation de commande faite par BHS CORRUGATED ou dans une offre écrite de BHS CORRUGATED acceptée par le Client ou dans un accord complémentaire passé entre le Client et BHS CORRUGATED à cette offre priment sur les présentes Conditions de vente BHS Corrugated. Par ailleurs, les modifications et avenants à tout contrat particulier doivent revêtir la forme écrite.

2. Conclusion du contrat

Les offres de BHS CORRUGATED sont ouvertes à la demande et non contraignantes. Un contrat n'est définitif qu'après confirmation écrite de la commande par BHS CORRUGATED ou passation d'un contrat écrit (ci-après dénommé « contrat »). Le texte légal applicable est l'article 172, al. 2 du code civil allemand (BGB) concernant la transmission téléphonique et l'échange de courriers, par conséquent, tout transfert par télécommunication ou par échange de lettres sera considéré comme une réponse écrite, tel un contrat écrit.

3. Objet du contrat

- 3.1 BHS CORRUGATED s'oblige à effectuer la livraison des Marchandises objet de la livraison (ci-après les « Marchandises ») telles que décrites en détail dans la confirmation de commande et dans les éventuelles annexes de celle-ci ou dans un contrat écrit. Pour le cas où le Client commande plusieurs Marchandises particulières, la confirmation de la commande doit se référer à la livraison de chacun des différents objets. L'accord sur la livraison portant sur un ensemble d'objets nécessite un accord écrit explicite ou une déclaration expresse dans l'offre de BHS CORRUGATED, pour avoir la valeur juridique d'un contrat unique. Si l'objet du contrat est une machine de fabrication de carton ondulé, on considérera qu'il s'agit d'une Marchandise objet unique de livraison.

- 3.2 Au plus tard au moment de la signature du contrat ou lorsque le Client passe sa commande, le Client devra informer BHS CORRUGATED de toutes les réglementations légales et techniques applicables aux fabricants de machines en ce qui concerne les exigences de sécurité au travail ainsi que toutes les exigences techniques pour la production, la livraison, l'installation et le fonctionnement de la machine ou de l'installation de machines sur son lieu d'installation.
- 3.3 BHS CORRUGATED se réserve le droit de faire des écarts techniques et de contenu par rapport aux descriptifs et caractéristiques des Marchandises du contrat, de même que des changements dans le montage et les matériaux, dans la limite de ce qui est raisonnable Client et du respect des caractéristiques de la prestation convenues dans le contrat.
- 3.4 Dès lors qu'un logiciel de BHS CORRUGATED est installé chez le Client sur son système informatique, BHS CORRUGATED concède au Client ; à l'occasion de la vente de l'objet livré pour son terme et lors de la remise spécifique de l'objet du contrat, et ce, pour la durée prévue au Contrat concerné, un droit d'utilisation limitée simple, inaccessibles et limité sur le logiciel dans son code objet, pour le seul matériel informatique sur lequel il a été installé par BHS CORRUGATED. Le Client n'a pas le droit de modifier et d'ajouter au logiciel. BHS CORRUGATED se réserve le droit d'apporter des modifications et ajouts au logiciel pendant la durée du contrat, pour autant que ceux-ci ne nuisent pas au système existant, en particulier aux interfaces du Client. Le Client n'a pas le droit de décompiler ou de faire du rétro-engineering du logiciel, sauf si BHS CORRUGATED ne parvenait pas, malgré plusieurs tentatives dans un délai raisonnable, à corriger des défauts survenus dans le logiciel qui entraveraient l'exploitation de façon même non substantielle, ou à proposer une solution de contournement. Le logiciel dans son code source ne fait pas l'objet d'une concession ni d'un transfert de droit au Client ou à son profit.
- 3.5 BHS CORRUGATED est en droit de missionner des fournisseurs ou entreprises sous-traitants, pour autant que ceux-ci soient intégrés contractuellement par écrit dans la déclaration de confidentialité réciproque entre le Client et BHS CORRUGATED.
- 3.6 Dès lors que BHS CORRUGATED met à disposition un ordinateur VSE (VSE=Virtual Service Engineer) ou un autre ordinateur, qui est utilisé pour les Remote Services/BHS Corrugated et qui demeure la propriété de BHS CORRUGATED, sur le site d'exploitation des machines du Client, le Client ne dispose pas de droit d'utilisation ou d'accès du/au logiciel installé sur ledit/lesdits ordinateur(s) VSE ou sur les ordinateur(s) de BHS CORRUGATED.
- 3.7 BHS CORRUGATED se réserve tous les droits de propriété, droits d'auteur, ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle, ainsi que tout droits sur des secrets industriels et secrets des affaires, relatifs aux programmes et données contenus sur un/des ordinateur(s) VSE ou tout autre ordinateur appartenant à BHS CORRUGATED, aux dessins et modèles, formule mathématique, programmes informatiques, données et bases de données, auxquelles le Client peut accéder notamment via la plateforme iCorr® de BHS CORRUGATED, de même qu'aux outils, documents relatifs aux offres et à tous autres objets, ainsi qu'au savoir-faire technique ou commercial, (ensemble ci-après nommés «Informations de BHS CORRUGATED»). Ces Informations ne doivent pas être transmises ou mises à disposition des tiers sans l'accord écrit explicite de BHS CORRUGATED, que ce soit dans leur version originale ou sous forme de copie, cf. point 12 des présentes Conditions de vente. Le Client peut exploiter les Informations de BHS CORRUGATED uniquement dans le cadre de l'examen de l'offre de BHS CORRUGATED puis de l'exécution du contrat et de l'utilisation conforme au contrat des objets livrés. Les Informations de BHS CORRUGATED doivent être tenues secrètes à l'égard des tiers et doivent être protégées par des mesures techniques et organisationnelles, notamment par des mots de passe, nécessaires à la protection contre tout accès non autorisé chez le Client en interne ou par des tiers.
- 3.8 Les machines, outils, ordinateurs, ou autres biens, ainsi que les données et analyses de données de/réalisées par BHS CORRUGATED, qui se trouvent chez le Client ou auxquels le Client a accès via BHS CORRUGATED, doivent être stockés avec soin par le Client dès lors que les biens sont la propriété de BHS CORRUGATED, ou doivent être protégés par le Client au moyen de règles d'accès techniques et organisationnelles en sorte que tout accès non autorisé ne puisse survenir. Tous éventuels dommages, pertes ou

- accès non autorisés doivent être notifiés sans délai à BHS CORRUGATED. Le Client aura dans son périmètre de responsabilité et répondra, indépendamment de toute faute, des dommages et de pertes, du/des ordinateur(s) qui lui a/ont été prêté(s) ou loué(s), et des machines, outils et autres biens appartenant à BHS CORRUGATED, ainsi qu'en cas de tout accès non autorisé à l'/aux ordinateur(s) VSE ou à un/à d'autre(s) ordinateur(s) appartenant à BHS CORRUGATED et aux données et analyses de données de BHS CORRUGATED sur la plateforme iCorr® de BHS CORRUGATED, de même qu'en cas de violation de confidentialité des Informations de BHS CORRUGATED énoncées au point 3.7.
- 3.9 Le Client et BHS CORRUGATED conviennent par la conclusion du contrat de vente que BHS CORRUGATED peut collecter, traiter, transmettre sur ses propres ordinateurs et utiliser pendant une durée illimitée les données (données personnelles et/ou données relatives aux machines et à la production) tout au long de la prestation des Remote Services chez le Client et à ses propres finalités d'exploitation, dans la limite fixée par le point 12 « Confidentialité » (ci-dessous). Le cas échéant, BHS CORRUGATED anonymisera les données personnelles au plus tard après la prestation des Remote Services.
- 3.10 Le Client garantit que les machines/l'installation, pour lesquelles il a également passé une commande de Remote Services de BHS CORRUGATED, seront utilisés conformément aux manuels d'utilisation et que ni lui ni aucun tiers ne modifiera, complétera ni n'interviendra sur ou dans les machines/l'installation sans en avoir préalablement informé BHS CORRUGATED.
- 3.11 Le Client signalera immédiatement à BHS CORRUGATED toute panne des machines ou installations. Lors du signalement de la panne, le Client doit indiquer précisément où se trouve la panne, et fournir gratuitement à BHS CORRUGATED la collaboration requise de sa part pour pouvoir analyser rapidement les défauts (Fehler) et établir un diagnostic à distance. Le Client mettra à disposition les documents techniques nécessaires et les certificats de réparation/d'entretien sur le lieu où se trouve la machine/l'installation ou les transmettra sous forme numérisée par e-mail.
- 3.12 Le client devra fournir aux employés de BHS CORRUGATED ou à des tiers autorisés un accès illimité à la machine ou au système pour l'exécution des obligations contractuelles et, s'il y a lieu, fournir à BHS CORRUGATED, comme indiqué au point 7 ci-dessous.
- 4. Newsletter/Protection des données**
- 4.1 BHS CORRUGATED informe par e-mail ses Clients dès leur prise de contact au sujet des produits et services de BHS CORRUGATED et ainsi que des activités de l'entreprise.
- En tant que Client de BHS CORRUGATED, si vous ne souhaitez plus recevoir de publicité ou des informations sur les produits et services de la part de BHS CORRUGATED, veuillez-nous le notifier à l'adresse suivante : lifecycle@bhs-world.com.
- 4.2 La collecte, l'enregistrement, la transmission et l'utilisation des données chez le Client dans le cadre des Remote Services de BHS CORRUGATED s'effectuent en particulier via des capteurs sur la machine/ou installation concernée et par leur saisie par le personnel lors de l'utilisation de la machine/l'installation. A cette occasion, des données de production ou afférentes aux machines seront collectées par BHS CORRUGATED.
- 4.3 Pour autant que des données seraient collectées, qui revêtraient soit pour BHS CORRUGATED et/ou pour le Client, un caractère personnel, les Parties se rapprocheraient pour conclure un accord séparé pour la sécurisation de la protection des données.
- 5. Conditions de paiement**
- 5.1 Les prix indiqués dans le contrat sont des prix fixes, sauf accord contraire. Les prix donnés prennent en considération la mise à disposition au départ de l'usine hors taxes et hors frais de livraison, tel que par exemple frais d'emballage, de port, d'assurances, de douanes, de montage, ou tout autre prélèvement obligatoire lié à la livraison au Client ayant un impact économique tels que les droits de douane. La taxe sur le chiffre d'affaires applicable est facturée en sus au taux légal applicable dans chaque cas.
- 5.2 Les montants des factures de BHS CORRUGATED doivent être versés sans déduction d'escompte non convenu dans les 30 jours suivant la date de facturation par le Client par virement sur l'un des comptes bancaires spécifiés de BHS CORRUGATED. Les échéances de paie-

- ment stipulées au contrat sont contraignantes et prévalent sur le délai de paiement énoncé précédemment.
- 5.3 Sauf accord contraire, le prix d'achat est à payer selon l'échéance suivante :
- Trente pourcent (30 %) de paiement par avance à réception de la confirmation de commande ;
 - Quinze pourcent (15 %) deux mois après la date de confirmation de commande ;
 - Quinze pourcent (15 %) quatre mois avant la date de la livraison ;
 - Trente pourcent (30 %) après communication de BHS CORRUGATED de la mise à disposition pour expédition ;
 - Dix pourcent (10 %) à la mise en service.
- 5.4 Les prix de BHS CORRUGATED dépendent des facteurs de frais respectifs d'une production et d'un achat dans l'industrie allemande de la construction de machines au moment de la conclusion de contrat. S'il y a un changement dans les frais avant la livraison pour des raisons dont BHS CORRUGATED n'est pas responsable, BHS CORRUGATED se réserve le droit d'appliquer un ajustement des prix proportionnel à l'augmentation des frais depuis la conclusion de contrat s'il s'écoule plus de 6 (six) mois entre la commande et une première livraison partielle ou la livraison elle-même.
- 5.5 Indépendamment du délai des lettres de change acceptées et escomptées ou des sursis de paiement, toutes les créances nées mais non encore exigibles de BHS CORRUGATED deviennent immédiatement exigibles si le Client ne respecte pas les conditions de paiement stipulées au contrat ou si des circonstances venaient à être connues par BHS CORRUGATED qui seraient de nature à diminuer la solvabilité du Client. De plus dans un tel cas, BHS CORRUGATED serait en droit de n'effectuer les livraisons restantes, que moyennant seulement paiement d'avance ou contre la constitution préalable d'une sûreté. Les autres droits légaux de BHS CORRUGATED ne sont pas affectés.
- 5.6 En cas de retard de paiement ou d'acceptation ou de réception du Client dans le cadre de sa relation commerciale avec BHS CORRUGATED, BHS CORRUGATED est en droit d'entreposer provisoirement les objets de la livraison aux frais et risques du Client. Dans ces cas-là, par dérogation à d'autres conditions de paiement convenues par contrat, le montant total du prix contractuel serait exigible, en tout état de cause, à l'expiration d'un délai raisonnable supplémentaire.
- 6. Délais/Conditions de livraison**
- 6.1 Les livraisons en Allemagne interviennent au "ex-works ou départ d'usine", à la sortie des entrepôts de BHS CORRUGATED ou de son fournisseur. Le risque de perte accidentelle est transféré au Client dès le début du chargement des marchandises mises à disposition par BHS CORRUGATED pour enlèvement. Pour les livraisons à l'étranger les conditions de livraison "ex-works" (Incoterms 2010) s'appliquent de la même manière. Les emballages ne sont pas partie intégrante de la marchandise et sont à réexpédier sans frais à BHS CORRUGATED à la demande de BHS CORRUGATED et si non, le Client devra en faire son affaire, à ses frais exclusif.
- 6.2 BHS CORRUGATED est en droit d'effectuer une livraison partielle si la nature de l'objet de la livraison le permet.
- 6.3 Les données afférentes au délai de livraison sont toujours à considérer comme indicatives s'ils n'ont pas été convenus par écrit comme date ferme.
- Le délai de livraison court à compter du jour de la date de la confirmation de commande de BHS CORRUGATED ou à la signature du contrat par les deux parties, à moins qu'il ne soit stipulé autrement dans le contrat. Ce délai de livraison ne commence pas à courir avant l'apport par le Client des précisions nécessaires sur tous les détails d'exécution indispensables à la livraison ainsi que de l'exécution des autres obligations contractuelles à accomplir par le Client, afférentes à la livraison. Ce délai est prorogé au bénéfice de BHS CORRUGATED, au cas par cas et de façon proportionnée à la mise en œuvre des éléments précédemment cités.
- Un délai de livraison contractuel est considéré comme respecté, si BHS CORRUGATED notifie au Client dans les délais impartis la mise à disposition des éléments à livrer, même le Client ne réagit pas, pas suffisamment, ou avec du retard.
- 6.4 Dans les cas de force majeure, En cas de force majeure, telle que, mais sans s'y limiter :
- une pandémie officiellement déclarée ayant un effet direct sur l'exécution des obligations contractuelles de la BHS CORRUGATED ou,
 - une interruption de l'usine non causée par BHS CORRUGATED, des émeutes, un retard dans les prestations du sous-traitant échappant au contrôle de BHS CORRUGATED ainsi que
 - dans le cas de mesures juridiques ou

administratives substantielles comme par exemple des tarifs punitifs qui augmentent de 10 % le prix du contrat pour le produit ou d'autres barrières non tarifaires substantielles comme par exemple des exigences d'approbation pour les produits qui augmentent de 10 % les coûts propres de BHS CORRUGATED pour la distribution d'un produit ou,

- tout autre événement que BHS CORRUGATED ne peut pas empêcher,
- qui n'étaient pas connus au moment de la conclusion du contrat ou de la confirmation de commande,

BHS CORRUGATED est en droit de reporter la livraison pour la durée de l'empêchement plus, au cas par cas, un délai de reprise raisonnable, ou de se retirer du contrat si l'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que le contrat soit exécuté.

6.5 Si BHS CORRUGATED effectue le montage, les Conditions de montage de BHS Corrugated s'appliquent en complément. Elles sont jointes en annexe et/ou sont disponibles à tout moment sur demande téléphonique, par fax ou par e-mail, se référer pour cela au site www.bhs-world.com, à la rubrique «Contact».

6.6 Si une réception technique est souhaitée, ses conditions doivent être fixées au plus tard lors de la conclusion du contrat. Les coûts de la réception pour les deux parties sont à la charge du Client. Les règles relatives à la réception prévues à l'article 640 du BGB (article du code civil allemand en vigueur depuis le 01/01/2018) s'appliquent notamment au regard du droit de refuser la réception au sens de l'article 640 alinéa 1 dudit BGB qui est subordonné à l'existence d'un défaut substantiel et de la non survenance d'une réception tacite («Abnahmefiktion») prévue à l'article 640 alinéa 2 du BGB pour laquelle il est nécessaire qu'un défaut substantiel ait été notifié par le Client, hypothèses qui sont dans les deux cas conditionnées par l'existence réelle du défaut substantiel invoqué.

L'accord sur une réception n'entraîne pas la qualification du contrat en un contrat de services.

7. Obligations de construction du Client lors de l'installation

7.1 BHS CORRUGATED s'oblige à des travaux d'installation, dans le cadre stipulé par le contrat. Dans la mesure où ce ne serait pas déjà mentionné expressément, le Client doit tenir à disposition les équi-

pements et entreprendre les travaux, requis de son côté pour la réalisation de l'installation. Il s'engage en particulier à installer le câblage ou un circuit spécifique pour les raccordements d'ordinateurs, à entreprendre les travaux de maçonnerie ou de percements, à poser les revêtements de sols industriels appropriés de même pour les installations permanentes de sécurité, les modifications sur les bâtiments ou les équipements existants et il s'engage à prendre des mesures de protection incendie et d'alarme sonore.

7.2 Les engins de levage nécessaires au montage, ainsi que le personnel pour le déchargement, le transport sur site et le montage lui-même doivent être mis gratuitement à disposition par le Client lui-même. Les fondations, en particulier les bâtiments, sont à achever par le Client avant la livraison de façon à ce qu'il puisse être directement procédé au montage. Si le montage ou la mise en service prenait du retard sans qu'il y ait de la part de BHS CORRUGATED de manquement à ses obligations, le Client supporterait alors les surcoûts en découlant, y compris ceux de BHS CORRUGATED, dont notamment ceux de mise à disposition du personnel.

7.3 Si les travaux de montage sont à réaliser sur demande du Client hors des heures de travail normales de BHS CORRUGATED, les heures supplémentaires ainsi qu'une majoration pour les jours travaillés les dimanches et jours fériés seront facturés en complément du prix convenu au contrat selon les tarifs de BHS CORRUGATED en vigueur.

8. Conditions de vente particulières pour des appareils d'occasion

8.1 Si le Client acquiert une installation ou une machine de BHS CORRUGATED qui serait constituée, si cela est ainsi convenu, de composants partiellement neufs et partiellement d'occasion ou qui ne se composerait que de composants d'occasion, BHS CORRUGATED assurerait alors une garantie au sens du point 9 des Conditions Générales de Vente que pour les éléments neufs. La garantie serait donc alors exclue pour les composants d'occasion de l'installation, à moins qu'un accord au sens du point 8.2 des Conditions Générales de Vente n'ait été conclu.

8.2 Si BHS CORRUGATED s'engageait entièrement ou en partie à la livraison d'un appareil ou de composants d'occasion, un droit de garantie concernant les compo-

sants d'occasion existerait alors seulement si BHS CORRUGATED se serait engagé expressément à vérifier le fonctionnement de ces appareils ou composants d'occasion et à les réparer si nécessaire, ou si BHS CORRUGATED s'était engagé expressément par contrat à une révision générale.

Si seul un contrôle de fonctionnement et, le cas échéant, une réparation ont été convenus, et non, une révision générale, BHS CORRUGATED assurerait alors une garantie de six mois à compter de la livraison. Cette garantie couvrirait exclusivement le fait que les appareils et composants d'occasion concernés fonctionnent au moment de la livraison. Si un défaut lié à la qualité de l'appareil ou du composant d'occasion (tel que l'usure ou l'âge) apparaissait après la livraison, aucune garantie ne serait applicable.

Pour les appareils ou installations d'occasion qui ont fait l'objet d'une révision générale, BHS CORRUGATED accorde une garantie de six mois à compter de la livraison. Les points 9.2 - 9.10 sont applicables, dès lors qu'une garantie est accordée par BHS CORRUGATED. Toutes prétentions au titre d'un manquement à des obligations accessoires, cf. § 241-2 BGB, qui trouveraient leur origine dans un défaut, se prescrivent dans un délai de six mois à compter de la livraison, comme c'est le cas pour les demandes au titre de la garantie.

- 8.3 Si un appareil ou une pièce d'occasion devait être livré comme convenu mais devait être au préalable réparé ou subir une révision générale, ainsi qu'en cas de réparation importante ou d'une révision générale, il pourrait s'avérer nécessaire que soit élaboré pour le système ancien de BHS CORRUGATED un nouveau manuel d'utilisation pour le fonctionnement du système. Ceci occasionnerait alors des coûts supplémentaires importants qui ne font pas partie du calcul de prix. Dans de tels cas, le Client s'engage vis à vis de BHS CORRUGATED à élaborer lui-même un manuel d'utilisation qui réponde aux exigences légales et réglementaires applicables à l'installation ou la machine sur le lieu d'implantation. BHS CORRUGATED le stipulerait alors de nouveau au Client par écrit lors de la livraison. Si des tiers introduisaient, dans de tels cas, des recours en dommages-intérêts contre BHS CORRUGATED du fait d'un manquement ou en relation avec une lacune d'un manuel d'utilisation, le Client dispenserait alors BHS CORRUGATED sur première de-

mande de toutes les obligations qui en résulteraient y compris les frais de défense en justice qui deviennent éventuellement nécessaires.

- 8.4 Par ailleurs, les autres paragraphes des présentes Conditions Générales de Vente restent valables sauf si des points contradictoire y étaient stipulés.

9. Réclamations pour défaut (Gewährleistung)

- 9.1 La durée de la garantie est de 12 mois à compter du transfert de risque ou, en cas de retard d'acceptation de la livraison du Client, à compter de l'avis de mise à disposition. Toutes autres prétentions au titre d'un non-respect d'obligations accessoires, cf. § 241-2 BGB, qui trouveraient leur origine dans un défaut se prescrivent dans le même délai d'un an à compter du transfert de risque, comme pour les prétentions au titre de la garantie. Si la réclamation d'un défaut est fondée sur le dol, la mauvaise foi ou une faute grave de BHS CORRUGATED, de ses organes ou de ses auxiliaires ou s'il est porté atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'un individu, le délai de prescription légale de 2 (deux) ans s'appliquerait aux réclamations résultant du point 9.1, phrases 1 et 2. Les délais de prescription applicables aux réclamations délictuelles ne sont pas affectés par ce point 9.1.

- 9.2 Dans le cas d'un accord sur une réception technique, le début du délai de garantie selon le point 9.1 ne serait pas affecté. BHS CORRUGATED et le Client vérifieront la conformité contractuelle de la ou des marchandises (conformité des marchandises) dans un délai d'une semaine à partir de la notification de la mise à disposition par BHS CORRUGATED des objets en vue d'une réception et signeront à chaque fois ensuite le procès-verbal de réception. En cas de défauts constatés ou de différences (« Abweichungen »), qui ne réduiraient pas de manière significative la capacité de fonctionnement de la ou des marchandises au regard de l'usage contractuel ou habituel, le Client en prendra note dans un procès-verbal de défaut et signera le procès-verbal de réception. Si des défauts ou des différences sont constatées, qui restreignent le fonctionnement du ou des objet(s) de la livraison de manière minimale, selon ce qui a été convenu au cas par cas, par rapport à l'usage supposé dans le contrat ou l'usage habituel, le Client les constatera dans un procès-verbal de constatation des défauts au moment de la réception et

- signera le procès-verbal de réception. Si le Client ne participe pas ou pas comme il est convenu par contrat à la réception, la ou les marchandises sont considérées comme étant réceptionnées quatre semaines à partir de l'annonce de la mise à disposition pour réception, dans la mesure où BHS CORRUGATED aura souligné cette conséquence dans l'annonce de la mise à disposition pour réception. Si le Client refuse la réception, BHS CORRUGATED est autorisé après réparation des défauts (établissement de la conformité des marchandises) de l'informer d'une nouvelle mise à disposition pour réception. Si le Client a la possibilité de refuser la réception, BHS CORRUGATED est en droit, après la réparation des défauts (restauration de la conformité au contrat), de notifier une nouvelle occurrence de réception. Si des livraisons partielles sont fournies de manière justifiée, le Client réceptionne aussi la livraison partielle.
- 9.3 Si aucune réception n'a été prévue, le Client doit immédiatement inspecter la marchandise à la recherche d'éventuels défauts ou modifications (défauts de conformité) par rapport aux marchandises contractuelles, et d'en faire la réclamation par écrit auprès de BHS CORRUGATED. En cas de différences (« Abweichungen ») et de vices cachés (« versteckten Mängel »), la même règle s'applique à partir de la première constatation par le Client.
- 9.4 BHS CORRUGATED garantit, qu'au moment du transfert des risques les Marchandises ont la qualité convenue dans le contrat et si rien d'autre n'est envisagé dans le contrat, qu'elles sont adaptées à l'usage prévu dans le contrat, du moins qu'elles sont adaptées à l'utilisation ordinaire, et habituelle pour les objets de même nature et que l'acheteur peut attendre d'après la nature de l'objet (ci-après collectivement "Garantie").
- BHS CORRUGATED garantit et n'est responsable que pour les qualités essentielles des marchandises qui ont été intégrées au contrat ou qui sont mentionnés dans un document publicitaire de BHS CORRUGATED. Ceci n'est cependant pas valable pour des recommandations publicitaires générales dans des annonces, dans le cadre de foires ou sur d'autres supports publicitaires à moins que le Client n'ait fait remarquer expressément à BHS CORRUGATED l'obligation d'une telle déclaration générale comme élément du contrat avant conclusion de contrat sans que BHS CORRUGATED l'ait contredit.
- 9.5 BHS CORRUGATED assure la garantie pour les pièces changées pendant le délai de garantie dans la même mesure que pour les prestations de services à effectuer par contrat. La garantie expire cependant au plus tard 18 mois après le transfert de risque initial (pour les pièces de révision générale : au bout de 12 mois). Le Point 9.1, phrase 3, s'applique également.
- 9.6 Pendant le délai de garantie, BHS CORRUGATED réparera gratuitement tous les défauts dont il est prouvé qu'ils existaient avant le transfert des risques, soit par la livraison de pièces de rechanges soit par réparation au choix de BHS CORRUGATED. Si une livraison de rechange ou une réparation relative au même défaut demeurerait à nouveau sans succès, ou si BHS CORRUGATED refuserait à tort ou définitivement la livraison de rechange ou une réparation ou si une nouvelle exécution s'avérait inacceptable par le Client, le Client pourrait, après avoir fixé un délai raisonnable sous la menace de poursuites juridiques prévisibles, soit demander une réduction de prix soit se retirer du contrat.
- 9.7 Lors de la réparation des défauts, le Client doit mettre à la disposition de BHS CORRUGATED gratuitement, d'une manière appropriée et adéquate au temps, une quantité suffisante de personnel et en particulier d'engins de levage. BHS CORRUGATED rembourse au Client les frais d'emballage et d'expédition afférents au retour d'une pièce défectueuse sur présentation d'un justificatif et d'une facture. En cas d'échange, la pièce de la machine ou installation qui est remplacée devient automatiquement la propriété de BHS CORRUGATED, autant que réciproquement la pièce de rechange devient la propriété du Client par sa mise en place, selon la réserve de propriété régie par le point 11. A la demande de BHS CORRUGATED, le Client doit réexpédier à BHS CORRUGATED les pièces démontées.
- 9.8 L'existence d'un droit du Client au remboursement des dépenses nécessaires pour enlever et monter ou installer des objets améliorés ou livrés sans défaut est conditionné au fait que BHS CORRUGATED n'ait pas ou pas correctement effectué les travaux indiqués précédemment malgré la demande écrite du Client et que l'objet du contrat (« Vertragsgegenstand ») appartenant au Client ait été montée à des fins d'utilisation ou installé sur une autre chose ou, inversement, qu'une autre chose ait été reliée à l'objet du contrat («Vertragsgegenstand»), et que BHS

- CORRUGATED en avait positivement connaissance lors de la conclusion du contrat. Ceci concerne en particulier le raccordement d'autres machines ou appareils à l'objet du contrat (« Vertragsgegenstand »), la liaison avec des logiciels de tiers, à des capteurs de tiers et à des données externes, qui sont susceptibles d'influencer l'exploitation de l'objet du contrat (« Vertragsgegenstand »).
- 9.9 Si le Client ne participe pas dans les mesures requises à la réalisation de la livraison de remplacement ou à l'amélioration ou s'il refuse d'accepter une prestation ultérieure, la garantie ne sera plus accordée.
- 9.10 En cas de défaut (« Mangel ») ou de mauvaise exécution (« Fehler »), la responsabilité en matière de dommages-intérêts est exclue lorsque le dommage est imputable à une faute légère ou minime. Cette limite de responsabilité ne s'applique pas en cas de manquement à une garantie ou d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé.
- 9.11 La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'usure, à l'utilisation impropre ou négligente, à la sollicitation excessive, à des petits matériels ou matériaux non appropriés ou à une mise en route dans des conditions non conformes à celles prévues au contrat par le Client. Cela vaut aussi en cas de défauts dus à une localisation impropre ou à une circonstance imprévisible pour BHS CORRUGATED lors de la conclusion du contrat. Si le Client refuse l'assistance nécessaire pour procéder à une livraison de rechange ou à une amélioration ou d'accepter une nouvelle exécution, les garanties subséquentes tombent. Cette clause n'affecte pas le droit du Client à la garantie en cas de défaut prouvé par le Client qui, malgré les restrictions du point 9.11, phrases 1 et 2, l'a exposé au moment du transfert des risques.
- 9.12 Les données ou caractéristiques de la marchandise achetée n'ont pas valeur de qualités garanties, à moins qu'une telle garantie ait été expressément convenue par écrit avec BHS CORRUGATED ou stipulée par écrit par BHS CORRUGATED.
- 9.13 BHS CORRUGATED peut s'abstenir de l'élimination des défauts tant que le Client n'aurait pas rempli ses obligations de paiement et de collaboration.
- 9.14 Dans l'éventualité où BHS CORRUGATED céderait l'objet du contrat (« Vertragsgegenstand ») au Client dans le cadre d'une chaîne logistique et où le Client cède lui-même l'objet du contrat (« Vertragsgegenstand »), le Client s'engage, en cas de sollicitation de la garantie en raison d'un défaut de l'objet du contrat, à impliquer BHS CORRUGATED dans son amélioration. Tout droit du Client réduction, une résiliation du contrat et/ou à des dommages-intérêts à l'égard de BHS CORRUGATED, découlant d'un défaut, suppose que BHS CORRUGATED ait eu la possibilité de réparer le défaut ou d'effectuer une livraison de remplacement. Cette clause s'applique également à la possibilité de rembourser les dépenses occasionnées par une réparation du défaut (« Nachbesserung »). Le Point 9.8 précédente s'applique par analogie.
- 9.15 Pour le cas où BHS CORRUGATED aurait gardé le silence, de mauvaise foi sur un défaut ou aurait conclu avec le Client une garantie complémentaire, alors les limitations des réclamations pour défauts de la chose, aux articles précédant 9.1, 9.5, 9.6 et 9.10 ne trouveraient pas application. En leur lieu et place trouveraient application les règles légales de droit commun applicables aux défauts de la chose.
- 10. Responsabilité**
- 10.1 BHS CORRUGATED, ses organes et auxiliaires engagent leur responsabilité en cas de manquement fautif à des obligations contractuelles, précontractuelles et accessoires au contrat, en cas d'actes illicites et pour tout autre motif juridique qui n'est pas spécifiquement régi par les présentes Conditions de vente/Machines /Installations BHS Corrugated, limitée à la mauvaise foi et à la négligence grave.
- 10.2 La responsabilité de BHS CORRUGATED est seulement engagée en cas d'impossibilité d'agir ou d'incapacité d'agir, en cas de retard ou en cas de manquement fautif à une obligation essentielle du contrat (vertragswesentliche Pflichten), sauf en cas de négligence légère. Les obligations essentielles du contrat sont les obligations réciproques et dont la violation compromet la réalisation du but du contrat ou dont l'exécution est indispensable pour permettre l'exécution correcte du contrat, et au respect desquelles le Client se fie et peut donc se fier. En cas de négligence grave ou simple, la responsabilité de BHS CORRUGATED en vertu du présent Point 10.1, paragraphe 2, est limitée aux dommages qui auraient pu être prévus par BHS CORRUGATED à la date de la signature du contrat, en faisant preuve de la diligence d'un homme d'affaires prudent, comme résultat potentiel d'une violation

- coupable d'obligations contractuelles essentielles.10.3 Les conditions de la responsabilité et de l'indemnisation en cas de défaut prévues dans le Point 9.10 des présentes Conditions de vente/Machines/Installations BHS Corrugated prévalent sur le Point 10, phrases 1 et 2, qui précède.
- 10.4 Les limitations de la responsabilité ne s'appliquent pas en cas de responsabilité fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux et en cas de responsabilité du fait de l'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé.
- 11. Réserve de propriété**
- 11.1 La propriété de la chose ou des choses livrées n'est transférée au Client qu'après satisfaction de la totalité des prétentions de BHS CORRUGATED en relation avec le contrat concerné.
- 11.2 BHS CORRUGATED est en droit de faire valoir un droit à revendication si le Client se trouve en retard de paiement partiellement ou pour la totalité et/ou s'il est connu postérieurement à la conclusion du contrat que les prétentions de BHS CORRUGATED à titre de contrepartie seraient compromises par la solvabilité réduite du Client, dans la mesure où BHS CORRUGATED a préalablement averti par écrit de son intention de revendiquer et qu'un règlement des sommes exigibles n'est pas intervenu dans un délai raisonnable.
- 11.3 Le Client doit immédiatement BHS CORRUGATED restituer la possession directe de la chose livrée. Le Client s'oblige irrévocablement par la conclusion du contrat, à autoriser l'accès de ses entrepôts à BHS CORRUGATED en vue de la reprise de possession.
- 11.4 Tant que les marchandises ne sont pas devenues la propriété du Client, le Client est obligé d'assurer convenablement les marchandises contre les incendies et d'autres risques qui pourraient se réaliser et d'indiquer BHS CORRUGATED comme bénéficiaire unique dans la police d'assurance. La police est à transmettre à BHS CORRUGATED. En cas de dommage, BHS CORRUGATED décide du recours l'assurance.
- 11.5 Si la réserve de propriété ou la cession telle que prévue dans le droit national par lequel est régie la marchandise, est dépourvue d'effet réel, la garantie possible des prétentions contractuelles de BHS CORRUGATED avec le Client qui est équivalente à la réserve de propriété et à la cession dans cette juridiction est réputée convenue. Le Client s'engage lors de sa commande à la mise en jeu de telles sûretés. Les frais induits sont reversés par le Client à BHS CORRUGATED.
- 11.6 Le nantissement ou la constitution de sûretés sur la marchandise faisant l'objet de le Point de réserve de propriété est irrecevable. BHS CORRUGATED doit être immédiatement averti des saisies sur présentation des titres de saisie du saisissant.
- 12. Confidentialité**
- 12.1 Les Informations de BHS CORRUGATED, cf. points 3.7 et 3.8 des présentes Conditions de vente, ainsi que toutes les informations mises à disposition autrement par BHS CORRUGATED, dans la mesure où elles ne sont pas également destinées de manière identifiable sauf pour le Client à d'autres personnes, ne doivent pas être rendues accessibles à des tiers dans la mesure où cela n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation conforme des objets de la livraison chez le Client. Les « tiers » au sens du présent Point désignent les personnes physiques ou morales qui ne sont pas des organes ou des employés du Client, et les mandataires du Client qui ne se sont pas engagés par écrit à respecter les règles relatives au secret aux points 3.7, 3.8 et au point 12 des présentes Conditions de vente envers le Client.
- 12.2 En cas de manquement à cette obligation de confidentialité de la part d'une personne associée au Client (organe, employé et/ou mandataire), le Client s'engage à payer, sous réserve d'une réclamation en dommages-intérêt plus importante, une pénalité de 10 000 euros par manquement. Sur demande, le Client fournira tous les renseignements relatifs à la nature et aux modalités de l'utilisation des Informations de BHS CORRUGATED, en particulier même sur un mandataire du Client qui manque à cette obligation de confidentialité.
- 12.3 BHS CORRUGATED s'engage envers le Client à ne pas transmettre à des tiers l'ensemble des données (données personnelles et données des machines) qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre des Remote Services chez le Client. La même règle s'applique pour les analyses des données pour le Client.
- 12.4 BHS CORRUGATED peut utiliser les données du Client auxquelles elle a accès dans le cadre des Remote Services, dans

les limites prévues au Point 12.3 précédente, à ses propres fins d'exploitation.

Pour autant qu'il s'agisse ici aussi de données à caractère personnel, seront applicables la référence aux données à caractère personnel de l'alinéa 4.3 des présentes.

13 (Re) Exportation, Embargo

- 13.1 Les deux parties garantissent qu'elles se conforment à toutes les lois et réglementations concernant la (ré)exportation de produits et/ou de parties de ceux-ci applicables en Allemagne, dans l'Union européenne, dans le pays du siège social du Client, et/ou sur le site d'installation du produit ou d'un Pays Tiers Concerné. Le terme "Pays Tiers Concerné" désigne, aux fins du présent Point, un pays d'origine d'un produit ou de parties de celui-ci qui peut imposer des restrictions à l'une ou l'autre des parties concernant les exportations, comme par exemple la liste de contrôle du commerce des États-Unis.
- 13.2 Il en va de même pour les restrictions d'embargo d'État qui affectent le produit ou des parties de celui-ci.
- 13.3 Si BHS CORRUGATED ne livre pas le produit ou des parties de celui-ci pour les raisons mentionnées aux Points 13.1 ou 13.2, cela sera traité comme un événement de force majeure en vertu du Point 6.4.
- 13.4 Si le Client manque à ses obligations en vertu des Points 13.1 et 13.2, le Client indemniserà BHS CORRUGATED de toute responsabilité envers tout tiers, et indemniserà BHS CORRUGATED de tous les coûts liés à sa nécessaire défense juridique.

14. Divers

- 14.1 Les cocontractants ne sont pas en droit de transférer les droits ressortissant de ce

contrat, sans accord écrit préalable de l'autre partie ou de céder en faveur de tiers à des droits particuliers.

- 14.2 Le Client a uniquement le droit de déclarer une compensation ou de faire valoir un droit de rétention vis-à-vis de BHS CORRUGATED, y compris un droit de rétention commerciale lorsque la créance est incontestable ou a été constatée judiciairement ou en cas de manquement grave au contrat de la part de BHS CORRUGATED.
- 14.3 Si l'une des dispositions précédentes est ou devenait inapplicable, cela n'affecterait pas la validité du contrat dans son ensemble. Les partenaires au contrat remplaceront la disposition inapplicable par une disposition valable se rapprochant le plus de l'économie du contrat. Il en va de même en cas de lacune réglementaire.
- 14.4 Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable, à l'exception des règles de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
- 14.5 Le lieu d'exécution des revendications pécuniaires de BHS CORRUGATED au titre de ce contrat est le lieu de l'établissement principal de BHS CORRUGATED, cf. chiffre 1.1.

Le for compétent en cas de litiges résultant de ou en lien avec ce contrat est, en cas de procédure judiciaire à l'encontre du Client, au choix de BHS CORRUGATED, soit le siège de BHS CORRUGATED, cf. point 1.1, soit une autre juridiction légale et, en cas de procédure judiciaire engagée par le Client à l'encontre de BHS CORRUGATED, le siège de BHS CORRUGATED indiqué au point 1.1. La présente clause d'élection du for n'est applicable qu'aux commerçants au sens du droit commercial.